

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni en visioconférence le lundi 16 décembre 2024.

Le comité national prend acte de l'échec des réunions de conciliation des préavis de grève du 17 décembre 2024 concernant les organismes d'Ajaccio, de Lyon et de Montpellier. Alors que le Protocole 2023-2027 a été signé il y a tout juste sept mois, la DGAC choisit de renier ses engagements. Cette attitude se généralise, aujourd'hui, sur trop de sujets et dans trop d'organismes ; elle doit cesser immédiatement. En conséquence, le comité national mandate le bureau national pour se préparer à mobiliser dans les prochains jours l'ensemble de la profession.

Adopté à l'unanimité